

monétaires, problème qui constitue actuellement une des grandes préoccupations du Gouvernement.

Cela m'amène tout naturellement à vous parler des mesures prises pour remédier à notre pénurie de dollars américains.

Comme je vous le rappelais tantôt, nous avons entendu d'abord, le soir du 17 novembre, la voix du très honorable premier ministre, qui nous apportait des nouvelles réconfortantes. Quelques minutes plus tard, l'honorable ministre des Finances (M. Abbott) et son adjoint parlementaire, le député de Rimouski (M. Belzile), nous énonçaient quelques vérités un peu dures, que nous avons peut-être oubliées; et ces messieurs nous disaient en même temps la conduite que les Canadiens devraient suivre afin de parer au danger qui nous menace.

Qu'il me soit permis de signaler en passant que ce discours, simultanément transmis en français et en anglais par Radio-Canada, est un exemple du bilinguisme officiel que l'on devrait appliquer le plus souvent possible dans ce domaine de la radio, et non seulement dans une province du pays, mais dans le Canada tout entier.

Une VOIX: Très bien!

M. DION: L'honorable ministre des Finances nous avertissait dès le début de son discours à la radio que "l'épuisement rapide de nos réserves de devises étrangères nous force à adopter des mesures spéciales en vue de renforcer notre situation commerciale". Puis il ajoutait "que cela n'implique aucun relâchement de notre détermination de diriger tous nos efforts vers la restauration économique du monde, et l'expansion du commerce international".

Il est paradoxal, en effet, que nous soyons obligés de recourir à des mesures de restrictions au moment où nos échanges commerciaux avec le monde atteignent le point le plus élevé de notre histoire économique, et ce fait doit nous faire comprendre le caractère provisoire des mesures adoptées par le Gouvernement.

Pour expliquer le paradoxe et bien saisir les divers éléments de notre problème monétaire vis-à-vis de nos voisins du Sud, il est nécessaire de nous rappeler que le Canada, depuis plus de 50 ans, a entretenu des relations commerciales surtout avec deux grands pays: l'Angleterre et les Etats-Unis. Nous achetions en grande partie des Etats-Unis, qui étaient notre meilleur fournisseur, et nous vendions surtout à l'Angleterre, qui était notre meilleur client.

Le blé et les denrées que nous exportions sur le marché britannique nous étaient payés en livres sterling, que nous repassions aux

Américains pour solder la balance de nos importations. Il s'était établi ainsi un jeu triangulaire qui maintenait assez bien l'équilibre des transactions entre les trois pays.

Mais l'équilibre a été rompu le jour où la livre sterling ne fut plus convertible. Nous devons continuer de solder comptant nos achats aux Etats-Unis, alors que l'Angleterre achetait chez nous à même des crédits que nous lui avions ouverts. C'est ce qui a provoqué une diminution inquiétante de nos réserves de change américain, diminution accélérée par la hausse constante des prix des marchandises américaines que nous devons importer. Le Gouvernement devait donc adopter des mesures sévères pour remédier au plus tôt à cet état de choses. Il l'a fait avec énergie et courage, et, surtout, avec franchise, en mettant le peuple canadien bien en face de la réalité.

Les mesures adoptées sont de deux catégories principales: d'abord, des restrictions sur les importations américaines, au moyen d'interdictions ou, encore, de taxes prohibitives; ensuite, des mesures constructives, consistant à activer notre production industrielle de manière à alléger le fardeau imposé à notre économie par l'importation des machines-outils, des pièces de rechange et d'assemblage et d'une quantité d'objets que nous pourrions manufacturer chez nous. En ce qui concerne la première partie, celle des mesures de restrictions, on l'a baptisée un peu partout de programme d'austérité; mais cette austérité demeure encore de l'opulence si on la compare au standard de vie actuel de presque tous les pays du monde, surtout en Europe et en Asie.

Il y a d'abord une liste de prohibitions qui frappent les objets de luxe, de demi-luxe et des marchandises non essentielles, tels que certaines fournitures de maison, la bijouterie, les articles de bureau, etc.

Dans cette catégorie se place aussi l'importation des véhicules-moteurs, mais cette prohibition doit être remplacée par un système de contingentement. Il y a ensuite les fruits, les légumes, les textiles, les articles en cuir, les horloges et les montres, les articles de sport et les articles de fumeurs, etc., qui sont soumis également à un régime de contingentement. Enfin, une taxe d'accise de 25 p. 100 frappe un grand nombre d'objets manufacturés au Canada ou importés. Dans ce domaine se trouvent les automobiles, les appareils électriques, les armes à feu, les moteurs de bateaux, les instruments de musique, les poêles, les brûleurs à l'huile, etc.

Ce programme ne doit être que temporaire et sa durée dépendra, dans une large mesure, de la coopération du peuple canadien